divorce, mythomanie, diffamation

Par **chichoune**, le **20/12/2004** à **12:50**

Bonjour,

J'aimerais savoir quel genre de preuves sont nécessaires pour faire valoir l'aspect psychologique d'une personne au cours d'une procédure de divorce ?

Mon mari est profondément mythomane et manipulateur, mais quels éléments concrets à rapporter peuvent crédiblement amener ce sujet ?
Une personne (hors famille) peut témoigner l'avoir vu venir me demander si le gratin que j'ai préparé est également pour lui et son fils, puis aprés mon acquiescement fait 2 mètres et affirme à son fils que j'ai répondu négativement. Ce même témoin peut également rapporter que mon mari a condamné une pièce de la maison principale, notre résidence secondaire, ainsi que la boite aux lettres.
J'ai déposé une plainte pour violence physique contre lui. (il m'a attrappé et jeté quand j'ai voulu rentrer dans le bureau. Condamnation du bureau qu'il justifie en pretextant qu'il y a une personne dont il ne connait pas l'identité chez nous, alors que c'est un ami que j'ai invité entre autre pour qu'il constate et puisse témoigner de cette condamnation illégale de cette pièce qui avait lieu donc avant cette venue, en arrivant il a constaté qu'elle avait une porte sans poignée, confirmation possible par une femme de l'agence immobilière en charge de vendre notre maison. J'ai prévenu mon mari de la venue d'un ami par écrit (il ne veut pas parler) plusieurs jours au préalable, et il a gardé le mot sans poser de questions et fuyant toute conversation comme à son habitude)
J'ai aussi des documents où il est écrit noir sur blanc que certains de ses employés furent en arrêt maladie pour dépression nerveuse suite au harcèlement moral de mon mari.
J'ai un brouillon d'une lettre où il a usurpé mon identité pour demander une prime de fète des mères à mon insu, avec les réponses reçues prouvant qu'elle a été envoyée.

Il a également diffamé à mon égard en m'accusant injustement auprés de notre avocat (nous defendant nous deux, honoraires que mon mari s'est engagé à payer) d'avoir retiré l'argent de l'heritage de sa grand-mere qu'il aurait placé sur mon livret A, ce qu'il est allé aussi rapporter à ma mère…
Sachant que les décomptes bancaires sont en sa possession, mais lui ne pouvant prouver ce qu'il affirme (car c'est faux), puis-je engager une procédure pour diffamation ?
Je précise que j'ai contacté recemment un autre avocat parallelement car le premier était très partial en faveur de mon mari, mais il n'a jamais été question qu'il cesse de me defendre.

Par **germier**, le **20/12/2004** à **22:42**

J'avoue ne pas comprendre pourquoi ayant des témoins des preuves vous vous êtes engagé dans une procédure amiable

Par **chichoune**, le **21/12/2004** à **11:52**

Bonjour,

La procédure a commencé à l'amiable comptant sur la bonne foi de mon époux (malgré ma connaissance de ses travers, je voulais croire encore à son honneteté ce qui simplifie énomément une procédure de divorce).
Malheureusement, suite à notre premier entretien auprés de notre avocat, j'ai compris que j'avais fait le mauvais choix.

Par **Olivier**, le **21/12/2004** à **14:44**

Pour l'argent de l'héritage c'est une absurdité de t'accuser puisqu'il s'agit de biens qui de toute façon lui sont propres quelque soit voter régime matrimonial.... Donc au pire même si tu les avais pris, tu les lui dois !

Par **chichoune**, le **21/12/2004** à **17:49**

:P

Je le sais bien, et là n'était pas ma question Image not found or type unknown

Par **germier**, le **22/12/2004** à **22:18**

Bien !
C'est simple,change d'avocat et de procédure
Et va prier Ste RITA

L'héritage est un propre du mari,certes, mais il me semble qu'il lui faudra prouver cet héritage,d'abord puis qu'il l'a mis sur le livret de Madame : il a pu le manger seul ou avec elle.
Je ne dis pas de nier,mais de ne rien dire: chez moi ont dit "tais toi et profites dans la [u:a431uvnn]perfide[/u:a431uvnn] albion "wait and see"

Par **chichoune**, le **27/02/2005** à **19:34**

Re-bonsoir,

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

devant les preuves de la destruction psy de mon époux envers son entourage, mon avocate m'ayant précédemment invitée à accepter une demande de divorce par consentement mutuel auprés du juge, me demande 2 jours avant l'audience auprés du juge (conciliation avec le JAF), de ne surtout pas accepter cette mesure devant un tel personnage.
Notamment le fait que lui demande un divorce pour faute. (postérieurement, il a modifié de "l'amiable" à "pour faute", alors que lui a une maitresse depuis).

Aprés mes Tentatives de suicide, il replaçait sans mot dire mes objets préparés pour abréger mes souffrances, sans non plus changer de comportement, il souhaitait à nouveau l'anorexie de sa fille disant constater qu'elle travaillait mieux lorsqu'elle ne mangeait pas, il y a eu une plainte de ma part pour ses violences (ITT mais inférieures à 7 jours), il part sournoisement avec toutes les affaires de la maison m'accusant auprés de tierces personnes dont nos familles respectives, de tout revendre. (je suis en arrêt maladie pour dépression sévère par sa faute)

J'ai récupéré des documents attestant la responsabilité de mon mari dans des ITT pour dépression nerveuse de certains de ses employés, suite à son harcèlement moral et rétrogradation abitraire.

Il a par ailleurs des antécédents familiaux, son père était profondément paranoïaque, ce que mon mari ne nie d'ailleurs pas, j'ai récupéré des doubles de courriers où ça apparait trés clairement.

ETC.....

[b:kcn1k36m]comment faire prendre en compte l'impact psychlogique de ses comportements pour ma defense ?[/b:kcn1k36m]

merci

Par **lulu.violette**, le **27/02/2005** à **22:45**

Demande son avis à un psy ...
Essayez de mettre l'accent sur le fait que votre mari est déficient mental et que de ce fait,il n'est plus en mesure de contribuer aux charges du mariage !!!

Par **Olivier**, le **27/02/2005** à **22:52**

oui mais c'est risqué parce qu'il risque de mettre en avant la subsistance du devoir de secours...

Par **lulu.violette**, le **28/02/2005** à **09:22**

Et bien, faites ce que vous pouvez pour prouver sa mauvaise foi.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Mais ceci risque de conduire à un divorce contentieux ...
Vous obtiendrez peut etre le divorce mais avec des conséquences différentes de ce que vous aviez prévu au départ ...
Je ne vois que ça.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés